Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_14-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 12 décembre 2023

12.2023-14	**AFFAIRES JURIDIQUES** **OBJET : Sinistre - prise en charge des réparations sur un camion dans le cadre de la location avec l'entreprise DOUILLARD**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que le service Déchets loue des camions pour la distribution des bacs jaunes à l'entreprise DOUILLARD LOCATION située rue du Puits de la Grange, ZA de Tabari, 44190 CLISSON,

Considérant que le 31 août 2023, le service Déchets a remis le fourgon utilitaire MAN, immatriculé GC-145-JB, avec plusieurs dégâts apparents suite à un choc à l'entreprise DOUILLARD LOCATION,

Considérant que la société CPO SARL a émis un devis global des réparations à la somme totale de 2 128,94 € TTC,

Considérant que la responsabilité de Clisson Sèvre et Maine Agglo est engagée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de prendre en charge directement le sinistre, au vu du faible montant du préjudice.

ARTICLE 2 : de verser l'indemnisation demandée en règlement de ce sinistre, d'un montant 2 128,94 € TTC, à l'entreprise DOUILLARD LOCATION, rue du Puits de la Grange, ZI de Tabari, 44190 CLISSON.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 14/12/2023
Jean-Guy CORNU
Président